



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de Roxton Pond a dûment été convoquée par M. Serge Bouchard, maire suppléant, et se tiendra comme suit :

Date : Lundi 9 février 2026
Heure : 8 h
Lieu : Salle du conseil municipal
Hôtel de ville de Roxton Pond
901, rue Saint-Jean
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0

L'ordre du jour cette séance se détaille comme suit :

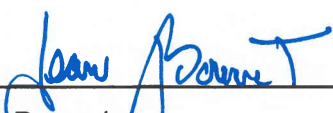
- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Autorisation d'achat d'une partie des lots 3 722 550, 3 723 475, 3 723 474, 3 724 138, 3 723 477, 3 723 476, 3 723 480, 4 840 498, 6 423 629, 6 420 630 et 3 723 405 du cadastre du Québec dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable qui s'étendra jusqu'au parc national de la Yamaska
- 4) Période de questions
- 5) Clôture de la séance

Il est à noter que la période de questions portera exclusivement sur le sujet inscrit au point n° 3 de l'ordre du jour.

Cette séance étant publique, tout contribuable de la municipalité peut y assister.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 6^e jour du mois de février 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Jean Bourret